



Actualité analyse

Mission accomplie pour la féminisation des conseils

Votée en 2011, la loi Copé-Zimmermann instaurant des quotas a atteint ses objectifs. La mixité est devenue la norme dans les grandes entreprises.

Cherchez la femme : les entreprises auraient-elles fini par se prendre au jeu ? Cécile Cabanis à Danone, Christel Heydemann à Orange ou Patricia Barbizet à Axa vont figurer dans la promotion 2018 des nouvelles administratrices. Au-delà de ces trois têtes d'affiche, on trouve des personnalités un peu moins connues. Outre l'ex-directrice générale d'Artemis, le géant de l'assurance proposera la nomination de Rachel Duan, une quadragénaire qui dirige GE Healthcare en Chine. Le conseil de la foncière Gecina devrait accueillir Gabrielle Gauthey, une quinquagénaire polytechnicienne, diplômée de TélécomParisTech et de l'école des Mines, membre du comité de direction de la Caisse des dépôts. Et celui du chimiste Arkema va recruter Marie-Ange Debon, HEC-ENA et directrice déléguée de Suez. Chez les chasseurs de têtes, les profils de femmes restent très recherchés pour les postes d'administrateurs, même si la quête éperdue des deux dernières années ne se reproduira sans doute plus jamais.

« L'année 2017 était la dernière pour se conformer à la loi », sou-

« En 2011, je ne pensais pas que la loi serait aussi bien appliquée. »

Marie-Jo Zimmermann, ex-députée de la Moselle, initiatrice de la loi sur la féminisation des conseils.



Cécile Cabanis. La directrice générale des finances de Danone deviendra aussi administratrice du géant de l'agroalimentaire le 26 avril. A 46 ans, cette ingénieure en agronomie, passée par L'Oréal et Orange, siège déjà au conseil de Schneider Electric.

ligne Floriane Saint-Pierre, présidente du cabinet Ethics & Boards, qui a publié en février le troisième baromètre de la composition des conseils du SBF 120, en partenariat avec l'Institut français des administrateurs (IFA) que préside Agnès Touraine. Promulguée en janvier 2011, alors que les conseils des

grands groupes français comptaient moins de 10% de femmes, la loi sur les quotas avait fixé un objectif intermédiaire de 20% à atteindre en 2013, avant l'obligation finale des 40% en 2017. Or, explique Floriane de Saint-Pierre, « seules 60 sociétés étaient déjà en conformité en 2016, il y en a eu 48 de plus l'an dernier ».

LA FRANCE EST DEVENUE UN MODÈLE EN EUROPE



La féminisation des conseils s'est accompagnée d'autres tendances : les administrateurs sont plus jeunes (55,4 ans en moyenne pour les femmes et 60,8 pour les hommes), plus internationaux (35,5% d'étrangères et 29,6% d'étrangers) et plus indépendants (56,7% en 2017).



Patricia Barbizet. L'ex-directrice générale d'Artemis, holding de la famille Pinault, succédera à Isabelle Kocher au conseil d'Axa le 25 avril. A 62 ans, cette diplômée de l'ESCP Europe est aussi présidente de la Philharmonie de Paris.

Christel Heydemann. A 43 ans, la présidente de Schneider Electric France doit entrer au conseil d'Orange le 4 mai en remplacement de Jose Luis Duran. Cette X-Ponts connaît bien les télécoms, car c'est une ancienne d'Alcatel.



D'où ce chiffre qui fait grincer des dents les candidats masculins : l'an dernier, 103 femmes ont été nommées, contre 78 d'hommes, après un ratio de 117 pour 72 en 2016. Ce qui n'empêche pas les hommes de rester plus nombreux, en valeur absolue : pour 1515 mandats à distribuer dans les grandes sociétés françaises, 758 sont détenus par des hommes, contre 524 femmes (en prenant en compte les cumuls). Faut-il pour autant parler de « guerre des sexes », comme l'a fait le magazine économique de France 2 *L'Angle éco*, le 1^{er} mars, programmé pour l'occasion en prime time ?

Effets bénéfiques

Si les rivalités existent bien pour l'obtention de ces postes – mais c'était aussi le cas entre hommes, avant la loi de 2011, et encore aujourd'hui –, les bénéfices de cette vaste remise en jeu des mandats arrivés à expiration sont reconnus par tous. Depuis 2013, année du premier seuil à 20%, la proportion d'administrateurs indépendants a continué à augmenter, pour atteindre 56,7% l'an dernier, souligne le baromètre de l'IFA et d'Ethics & Boards. La population des administrateurs a rajeuni, avec un âge moyen de 55,4 ans chez les femmes, contre 60,8 pour les hommes, et elle s'est internationali-

sée, avec 35,5% d'étrangères parmi les administratrices, contre 29,6% d'étrangers pour les hommes. Le cumul des mandats a lui aussi baissé, puisque 86% des administrateurs du SBF 120 n'ont qu'un seul mandat (82% en 2013). Même si certains et certaines continuent de les collectionner, comme Clara Gaymard (Veolia, Danone, LVMH, Bouygues), Anne-Marie Idrac (Saint-Gobain, Air France-KLM, Bouygues, Total) et, parmi les profils plus digitaux, Marie-Laure Sauty de Chalon (administratrice de LVMH, elle a été nommée deux fois en 2017, à Carrefour et à JCDecaux).

« En 2011, je ne pensais pas que la loi serait aussi bien appliquée, reconnaît Marie-Jo Zimmermann, l'ex-députée (LR) de la Moselle, initiatrice de la loi sur la féminisation des conseils. *C'est sans doute parce que la situation était mûre* ». Seules les entreprises du SBF 120 qui n'ont pas leur siège en France ne sont pas soumises à la loi, et ne se sont pas senties obligées de la respecter. « *Les groupes étrangers vont bien être bien obligés de s'y mettre, estime cependant l'ancienne députée, conseillère municipale à Metz. De plus en plus de pays, comme le Canada, s'apprêtent à légiférer.* » Avis à ArcelorMittal, LafargeHolcim ou Solvay.

Anne-Marie Rocco